

LETTRE D'INFORMATION

déchets COLLECTE ET PRÉVENTION

AVRIL 2018. #4



Chers concitoyens

Vous recevez dans votre boîte aux lettres cette lettre d'information régulièrement depuis 2015. Nous avons à cœur de partager avec vous des conseils et des astuces pour gérer vos déchets au quotidien.

J'ai aujourd'hui le plaisir de vous annoncer la création d'une page Facebook Saumur Agglopropreté qui, dans le prolongement de cette lettre, vous permettra d'être informés au quotidien sur votre service.

Nous vous présentons aussi dans ce numéro le tonnage de déchets que nous avons collecté en 2017. Ces chiffres montrent que malgré les efforts que nous faisons tous, nous produisons encore beaucoup de déchets. Heureusement, vous êtes toujours plus nombreux à venir en déchèterie, où les nombreuses filières proposées favorisent une valorisation optimale de vos déchets.

Nous continuerons en 2018 à mobiliser tous nos moyens pour vous apporter un service de qualité."

Jean-Marcel SUPIOT

Président de Saumur Agglopropreté

Production de déchets

"JE VAIS À LA DÉCHÈTERIE" La phrase qu'on entend partout !

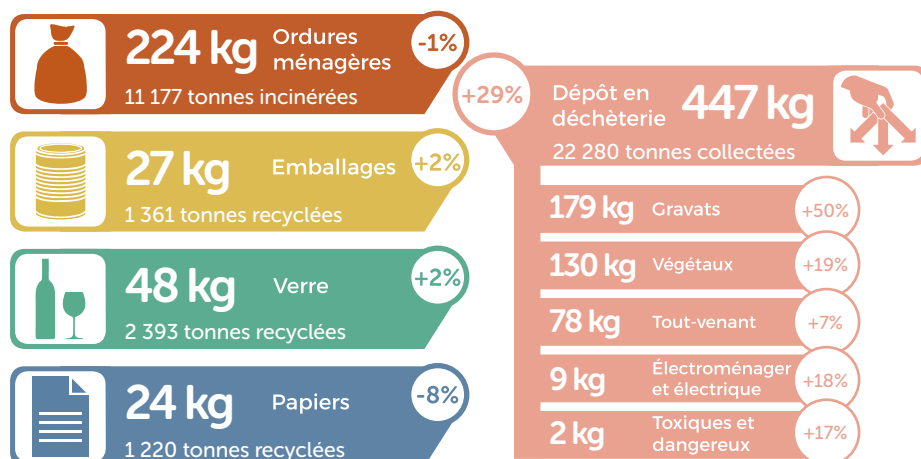
37 900 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées en 2017, soit 759 kg par habitant*. Parmi ces déchets, il y a ceux collectés en porte-à-porte et en points d'apport volontaire par nos agents, mais aussi les dépôts en déchèterie, qui représentent une part toujours plus importante du volume collecté.

En effet, chaque année vous êtes plus nombreux à recourir aux services des déchèteries, que ce soit à la suite de travaux à votre

domicile, pour vous débarrasser de meubles ou d'électroménager endommagés, ou bien pour désencombrer votre jardin de végétaux qui n'en finissent pas de pousser. C'est fort de ce constat que nous réaliserons cette année une refonte de notre signalétique en déchèterie afin de faciliter votre utilisation de ce service. •

* INSEE 2017

Déchets collectés en 2017 par habitant et évolution par rapport à 2015



Coup de printemps SUR LA GARDE ROBE

Au fond des placards, dans le garage, le grenier, la cave, le débarras, s'entassent tout un tas de vêtements, de linge et de chaussures. Certains sont usés, abimés ou délavés, d'autres ne sont plus à la bonne taille ou à votre goût, pourtant vous les stockez sans trop savoir pourquoi. Plutôt que de tout jeter sans faire de différence, voilà quelques façons de donner une deuxième vie à ces vêtements.

Réparer ce qui peut l'être

► Pour les réparations simples, vous pouvez réparer vous-même ou demander conseil à un proche. Vous pouvez aussi venir à L'Atelier de co-réparation du Saumurois pour bénéficier des conseils de réparateurs bénévoles. Prochaines dates sur www.agglopropre49.fr.

► Quand la remise en état demande une véritable expertise, autant s'adresser à un cordonnier ou un couturier : ils font des miracles !

Relooker ce qui est en état

► Nul besoin d'être un as de la couture pour créer une pièce unique. Un peu de créativité et de matériel peut transformer ce haut basique ou démodé en votre futur vêtement préféré.

► Pourquoi ne pas inventer un tout nouvel usage en considérant le vêtement comme un morceau de tissu : un sac à partir d'un t-shirt (voir le tutoriel ci-dessous) ou une housse de coussin à partir d'un pull ?

Vendre ou donner

► Pour les habits en bon état et toujours à la mode, vous pouvez les vendre dans des dépôt-vente, sur des plates-formes Internet, lors de vide-greniers ou de brocantes.

► C'est aussi possible d'en faire don à des proches ou à des organisations caritatives (Emmaüs, Aspire, Secours populaire, ...). Des sites Internet

proposent également de faire des dons ou du troc.

► En dernier recours, déposez vos vêtements dans un point d'apport volontaire identifié Éco-TLC. Ils seront triés par des professionnels, puis pour partie, revendus en friperies en France ou à l'étranger, ou recyclés (chiffons, rembourrage, isolant, etc.). •

Consigne de tri

Vous trouverez notamment des points de dépôts pour les textiles dans les déchèteries de Saumur et Saint-Lambert des Levées. Tous les articles d'habillement et le linge de maison peuvent y être déposés, quel que soit leur état, même abimés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac bien fermé, et les chaussures doivent être liées par paire.

► Localisation des points de dépôt sur www.lafibredutri.fr

Tutoriel



JE FABRIQUE MON SAC EN T-SHIRT

Matériel : un T-Shirt et des ciseaux

Temps : environ un quart d'heure

Réalisable à partir de 8 ans

1. Découper le T-shirt selon les pointillés. Les franges doivent faire une dizaine de cm de long et être de largeur égale.

2. Nouez ensemble les franges du devant avec les franges du dos en faisant un double nœud.

3. Faire les anses en nouant la bretelle du devant droit avec celle du devant gauche, puis en faisant la même chose pour le dos. Et voilà, c'est fini ! •

Je trie et je réduis mes déchets, MÊME AU TRAVAIL

On parle beaucoup de réduire ses déchets à la maison, mais qu'en est-il sur votre lieu de travail ? Les déchets s'accumulent et le tri est trop souvent négligé. Voyons ensemble quelques gestes simples qui peuvent pourtant faire la différence.

Les déchets de bureau

La consommation de papier représente 75 % des déchets de bureau* et l'informatique n'a pas aidé à réduire la quantité de papier utilisé, au contraire.

► Limitez vos impressions en imprimant uniquement ce qui est nécessaire. Vous pouvez même paramétrer vos impressions par défaut en noir et blanc, en recto-verso et en mode brouillon. Vous aurez ainsi une réflexion sur vos besoins réels à chaque impression.

► Réutilisez les feuilles imprimées sur une seule face, les boîtes de colis, ainsi que le matériel de classement (chemises, classeurs, etc.).

► Pensez à rapporter les cartouches d'encre et les toners vides à votre fournisseur pour les faire remplir. Si cela n'est pas possible, veillez à les jeter dans la poubelle appropriée, afin qu'ils soient dépollués et recyclés.

► Le papier peut se recycler jusqu'à 7 fois, le carton jusqu'à 10 fois, alors installez une poubelle dédiée aux papiers à côté de votre poste de travail et près de l'imprimante. Déposez les grands emballages en carton dans le bac prévu à cet effet (ou demandez son installation s'il n'y en a pas !).

► Pour vos fournitures de bureau, achetez responsable en donnant la priorité aux objets rechargeables ou réutilisables, recyclés ou en matières recyclables et aux produits portant un écolabel européen.

► Pensez à donner les équipements électroniques usagés ou défectueux à des associations qui sauront leur donner une seconde vie.

Les déchets de restauration

► Les tasses et gourdes réutilisables remplaceront parfaitement les gobelets en plastique et bouteilles d'eau. D'ailleurs, il existe des machines à café qui détectent les tasses réutilisables. Utilisez également des couverts et serviettes lavables au moment du repas.

► Les grands conditionnement pour le café, le thé, le sucre, etc. vous permettront de produire moins de déchets et d'économiser de l'argent.

Évitez également les sandwichs ou les plats préparés sur-emballés à la pause-déjeuner.

► Que vous ayez un restaurant d'entreprise ou un simple coin repas, il est possible d'installer un composteur pour valoriser vos déchets alimentaires.

► Veillez bien sûr à ce que chaque déchets ait sa poubelle : emballages, papiers, verre et ordures ménagères. Assurez-vous que ces poubelles soient bien prises en charge par les agents d'entretien de votre entreprise.

Les déchets d'activité

► Chaque secteur d'activité produit également des déchets spécifiques non-dangereux comme dangereux. Au moyen d'une optimisation du matériel ou d'un réel travail sur la valorisation de la matière, des économies importantes peuvent être réalisées. •

► Exemples de pratiques de réductions des déchets d'activité sur www.casuffitlegachis.fr/entreprises/reduire-dechets-activite

* Être écocitoyen au bureau, ADEME 2014

Entreprises, associations, et si vous étiez accompagnés ?

Vous souhaitez initier un vrai travail de fond sur la gestion des déchets dans votre structure, mais vous ne savez pas quoi faire, ni par où commencer. Sachez que nos animateurs peuvent vous accompagner dans le diagnostic de vos déchets, puis dans la mise en œuvre d'un plan actions. •

Les GESTES DE PRÉVENTION

Une nouvelle rubrique sur les gestes du quotidien pour réduire ses déchets a vu le jour sur notre site internet. Ces 10 fiches sont un outil concret pour vous accompagner, du jardin à la cuisine, lors des courses ou du ménage. •

► Consultez-les sur www.agglopropre49.fr



DÉCHETS CHIMIQUES

Direction la déchèterie

Une fois usagés, les produits chimiques que vous utilisez chez vous peuvent constituer des déchets dangereux pour votre santé et l'environnement. C'est pour bénéficier d'une prise en charge spécifique et sécurisée qu'ils doivent être déposés en déchèterie.

Bon à savoir

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, vos déchets chimiques doivent être déposés en déchèterie dans leur contenant d'origine. Veillez, par ailleurs, à bien visser les bouchons et à fermer les couvercles pour éviter tout écoulement.

S'ils ne se trouvent pas dans leur contenant d'origine (par exemple, si vous avez vidé du white spirit dans une bouteille d'eau), il est important d'identifier vos produits en collant une étiquette sur leurs emballages. Cela

permettra aux agents des déchèteries de trier correctement et d'éviter ainsi les accidents causés par le mélange de produits chimiques dangereux incompatibles.

Déchets concernés

- **Produits d'entretien véhicule :** Antigels, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.
- **Produits d'entretien piscine :** Chlore, désinfectants de piscine.
- **Produits du jardinage :** Engrais non organique, désherbant, anti-mousses, fongicide.
- **Produits spéciaux d'entretien maison :** Déboucheur canalisations, ammoniac, soude, eau oxygénée, acides, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).



Les déchets chimiques ne doivent être jetés ni dans les poubelles (ordures ménagères, tri sélectif), ni dans les canalisations (WC, évier), ni au feu (brûlage, cheminée, barbecue).

Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.

➤ **Produits de bricolage et décoration :** Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs. Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive. Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone. •

➤ *Plus d'informations sur les déchets chimiques sur www.ecodds.com*

Valorisation des déchets



LES GRAVATS en sous-couche routière

Les déchets inertes sont composés de gravats, de pierres, de béton, de ciment, de parpaings, de briques ou de verre qui sont en partie valorisables. Jusqu'ici utilisés en comblement de carrière, les déchets inertes collectés dans les déchèteries Saumuroises seront utilisés en sous-couche de voirie ou en remblais de tranchées à partir de juillet 2018. Les métaux extraits lors du concassage de la matière seront également valorisés en métallurgie.

Saumur Agglopropreté
201, boulevard Jean Moulin
49400 SAUMUR • 02 41 50 44 67 •
accueil@agglopropre49.fr •
www.agglopropre49.fr

Directrice de la publication : Aurélie Kaminski • Rédaction : Léa Dubois, Aurélie Kaminski • Conception : Léa Dubois • Crédits photos : Steve Johnson - StockSnap - jackmac34 - Waewkidja/ Freepik - kalhh - bluebudgie - EcoDDS - Lamiot • Impression : Imprimerie Loire Impression - Tirage 26 130 exemplaires - Imprimé sur papier 100% recyclé • Diffusion : La Poste • SPL au capital de 100 000 € • RCS Angers 794 885 913